

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :
Institut Demolombe

sous tutelle des
établissements et organismes :
Université de Caen Basse-Normandie - UCBN

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Pour le HCERES,¹

Michel COSNARD, président

Au nom du comité d'experts,²

Hugues FULCHIRON, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Institut Demolombe

Acronyme de l'unité :

Label demandé : EA

N° actuel : EA 967

Nom du directeur
(2015-2016) : M. Christophe ALLEAUME

Nom du porteur de projet
(2017-2021) : M. Christophe ALLEAUME

Membres du comité d'experts

Président : M. Hugues FULCHIRON, Université Jean Moulin Lyon 3 (représentant du CNU)

Experts :

- M. Pierre-François LAVAL, Université d'Orléans
- M. Martial MATHIEU, Université de Grenoble - Alpes
- M^{me} Claire VIAL, Université de Montpellier

Déléguée scientifique représentante du HCERES :

M^{me} Cristina MAURO

Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Daniel DELAHAYE, Université Caen Basse - Normandie

Représentante de l'École Doctorale :

M^{me} Élodie SAILLANT-MARAGHNI, ED n°98, École Doctorale Droit - Normandie

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Localisé à Caen, à l'UFR (Unité de formation et de recherche) de Droit et des Sciences Politiques de l'Université de Caen Basse-Normandie, Esplanade de la paix, l'Institut Demolombe est issu du centre de recherches en droit privé (CRDP) successivement dirigé par MM. Louis Bach et Jacques Héron, Mme Jocelyne Vallansan, M. Mathias Audit et M. Pierre Callé. La nouvelle appellation « Institut Demolombe » a été choisie en janvier 2015.

Équipe de direction

L'unité est actuellement dirigée par le M. Christophe Alleaume assisté d'un directeur adjoint, M. Mathias Couturier.

Nomenclature HCERES

Domaine principal : SHS2_1 Droit

Domaine d'activité

7- Sciences de la société

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2015	Nombre au 01/01/2017
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	38	37
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	1(0,33)	1(0,33)
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs (DREM, post-doctorants, etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N7 : Doctorants	19	
TOTAL N1 à N7	58	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	17	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2010 au 30/06/2015
Thèses soutenues	16
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	5

2 • Appréciation sur l'unité

Introduction

L'Institut Demolombe est organisé en cinq pôles de recherche :

- personnes vulnérables (Institut des majeurs vulnérables et des familles, IMVF) ;
- droit des affaires (depuis 2013, ce pôle accueille également l'ancien laboratoire PRINT (Propriété Intellectuelle et Nouvelles Technologies)) ;
- contentieux interne et international ;
- santé-environnement ;
- sources et histoire du droit.

Il rassemble 38 enseignants-chercheurs, 6 PR (Professeurs) et 32 MCF (Maîtres de conférences), soit un peu moins que lors du précédent contrat, en raison du départ à la retraite de certains de ses membres et, ce qui est tout à fait positif, en raison du passage de 5 de ses membres MCF au statut de professeur (avec une affectation pour certains d'entre eux dans une autre université).

Par rapport au précédent contrat, la structure en pôles s'est diversifiée, ce qui est une bonne chose (cf. la création du pôle santé-environnement ou du pôle sources et histoire du droit), d'autant que les pôles déjà existants ont, parallèlement, renforcé leur identité. Ce qui pose de façon encore plus évidente la question de l'unité de l'équipe, des synergies à développer entre pôles et, surtout, de la construction d'un projet collectif.

Le changement de nom qui a conduit l'équipe à se ranger sous la bannière prestigieuse et fortement identifiante (voire identitaire) de Demolombe est certainement une excellente initiative : elle pourrait constituer la première étape dans le processus d'élaboration d'un véritable projet de centre, fédérant l'ensemble des pôles de l'équipe.

Avis global sur l'unité

L'Institut Demolombe développe à travers ses différents pôles une forte activité scientifique (cf. l'abondante production d'ouvrages, d'articles ou de notes et l'organisation de nombreux colloques) avec quelques spécialités qui lui donnent son identité (cf. notamment les personnes vulnérables, les nouvelles technologies, le droit processuel, le droit normand) et assurent son rayonnement au plan local, national et international. Il est également très ouvert sur le monde professionnel (cf. les liens avec les mandataires judiciaires à la protection des personnes ou les professions juridiques locales) et sur les acteurs de la vie socio-économique (cf. les travaux de l'ex laboratoire PRINT ou les DU (Diplômes d'université) portés par l'Institut). Il souhaite accroître son action à l'international. En interne, il mène une politique très active d'intégration des doctorants (participations aux chroniques ou aux colloques, etc.) et de promotion de ses chercheurs. Sa politique de contrats de recherche en matière de droit des nouvelles technologies lui procure d'importantes ressources propres mises au service de l'ensemble de l'équipe.

Il n'est pas évident pour une équipe comme l'Institut Demolombe de se développer et d'affirmer son identité dans un environnement complexe lié :

- à la proximité des universités parisiennes qui, certes, permet à de brillants chercheurs d'apporter à l'équipe leur dynamisme et leurs projets au lendemain de tel ou tel concours, mais qui ont souvent vocation à repartir au bout de quelques années, ce qui force l'équipe à se repositionner et, sans doute, à redéfinir certains projets ;
- à l'existence d'autres pôles de recherche régionaux, à Rouen ou au Havre. À cet égard, l'unité ne fait aucune mention (sinon de façon très formelle) des coopérations qui existent ou qui pourraient être développées avec les autres équipes de la région. Certes, on peut comprendre le choix qui a été fait : unir toutes les forces locales pour créer une identité et une dynamique locales, mais ce choix (qui est peut être nécessaire si l'on veut assurer une recherche vivante au niveau local, dans

l'intérêt des enseignants chercheurs, des doctorants et des étudiants de master 2), n'est pas incompatible avec le développement de coopérations en réseaux.

Le comité d'experts considère que l'Institut aurait intérêt, en s'appuyant sur sa dynamique de pôles, à développer son projet collectif autour d'axes de recherche communs. Il serait également nécessaire de renforcer la coopération avec l'équipe de recherche CRDFED (Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux) sur les thématiques partagées et de travailler en réseau avec les chercheurs d'autres équipes de recherche normandes.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'Institut peut s'appuyer sur :

- un noyau de chercheurs nationalement et, pour certains, internationalement reconnus dans leurs spécialités, qui peuvent jouer un rôle de moteur ;
- des publications individuelles abondantes et de qualité (ouvrages et directions d'ouvrages : 23 références ; ouvrages collectifs et actes de colloque : 129 références ; articles : 391 références ; chroniques, notes etc : 420 références) ;
- la participation à deux revues spécialisées (« La lettre de l'actualité des procédures collectives » et « L'essentiel, Droit de la famille et des personnes ») ;
- une politique particulièrement active de promotion de ses enseignants-chercheurs (5 HDR (Habitations à diriger des recherches) soutenues pendant la durée du contrat, 5 MCF devenus PR) ;
- une vie collective extrêmement active au sein de certains pôles ;
- des liens solides avec le milieu socio-économique et le monde professionnel. En témoignent notamment les liens développés par le pôle « personnes vulnérables » avec les mandataires judiciaires à la protection des majeurs, les contrats passés par le PrINT avec des entreprises de renom ou les liens étroits avec les professions juridiques locales ;
- une volonté d'ouverture à l'international qui s'appuie sur un groupe solide de professeurs invités ;
- une équipe de direction dynamique et soucieuse de renforcer l'esprit collectif ;
- un groupe de doctorants très présents, très impliqués et conscients des atouts que leur offre l'Institut (salle de travail, bibliothèques, contrats doctoraux et contrats de recherche obtenus grâce aux contrats PrINT, aides financières pour les déplacements et les colloques). Ils constituent un élément essentiel pour la vitalité d'une équipe de recherche dans laquelle ils semblent bien intégrés (intervention dans les colloques, participation aux débats d'actualité, appui à l'écriture de la thèse, contribution aux ouvrages collectifs et aux chroniques) ;
- la volonté de s'inscrire dans une dynamique de réponse aux appels d'offre au niveau national (GIP (Groupement d'Intérêt Public) Justice) et international (ANR (Agence Nationale de la Recherche), contrats européens) ;
- le développement grâce aux contrats de l'ex-laboratoire PrINT, de ressources propres qui sont mises au service de l'ensemble de l'équipe, ce qui permet de pallier la faiblesse de la dotation et (partiellement seulement) le manque de personnel administratif.

Points faibles et risques liés au contexte

Deux points faibles apparaissent, sur lesquels il convient d'insister, non pas pour remettre en cause l'indéniable qualité du travail réalisé, mais pour en assurer la pérennité.

- 1- Sur le plan structurel, deux problèmes sont à souligner.

- D'une part, il paraît impossible à une équipe qui fait preuve d'un tel dynamisme et qui, à l'évidence, souhaite aller plus loin, de fonctionner avec si peu de moyens, notamment en termes d'appui administratif (un tiers de poste).
 - D'autre part, s'il est sans doute impossible de stabiliser les chercheurs nommés à Caen après un concours et qui repartent ensuite vers leur université d'origine ou vers des universités parisiennes (tout au plus faut-il tenter de tirer le meilleur profit de leur présence), il semble en revanche indispensable que l'on puisse anticiper les départs à la retraite et permettre le renouvellement des chercheurs afin d'assurer la permanence des équipes. Le développement du pôle « sources et histoire du droit » supposerait que le poste de professeur d'histoire du droit ne reste pas longtemps vacant.
- 2- En ce qui concerne le bilan et le projet de l'équipe, deux observations doivent être formulées.
- Le projet collectif

Si l'activité propre aux pôles (en tout cas de certains d'entre eux) est intense et révèle un vrai travail d'équipe en interne, on voit mal quelle est la politique d'équipe qui a été suivie pendant le précédent contrat et qui devrait être menée dans le prochain. Certes, il est souligné que des chercheurs de différents pôles participent aux activités de tel ou tel autre. Mais, au-delà, on ne voit pas d'axe de recherche qui permettrait de fédérer les pôles autour de thématiques communes.

Le problème est accentué par l'intégration d'éléments qui, faute de projet collectif, risquent de rester hétérogènes : ce pourrait être le cas des historiens du droit (d'autant que, compte tenu de leurs centres d'intérêt, ils pourraient très bien être rattachés à l'équipe orientée vers le droit public ou tenter l'aventure d'une équipe régionale), ou du PRINT qui est accueilli par l'Institut et qui lui apporte des moyens considérables sans que l'on comprenne vraiment quelle est la politique suivie sur le plan scientifique pour assurer son intégration.

- Les synergies avec les autres équipes de recherche

On voit mal quelles synergies l'équipe a développées ou souhaite développer avec l'autre équipe de recherche présente à l'Université de Caen (le CRDFED). La question se pose d'autant plus que certaines problématiques sont communes aux deux équipes : par exemple celle des droits fondamentaux des majeurs vulnérables, celle des problèmes de protection des libertés liés au développement des nouvelles technologies ou celle du droit de l'environnement.

De même, on peut comprendre que, pour des raisons d'identité, le choix ait été fait de rester caennais. Mais on regrettera que, dans le dossier déposé par l'unité, l'environnement normand de recherche ne soit pas évoqué. Il existe pourtant une École Doctorale commune (Caen, Rouen, Le Havre). En dehors de l'organisation de colloques, il ne semble pas que cela se traduise par des projets communs en termes de recherche.

Recommandations

En s'appuyant sur sa dynamique de pôles qui lui a permis d'affirmer les éléments de son identité et lui a valu une reconnaissance nationale et internationale, l'Institut aurait intérêt à développer son projet collectif autour d'axes de recherche communs. Si les cinq pôles correspondent à des spécialités diverses, liées à l'histoire et/ou aux intérêts personnels de tel ou tel chercheur ayant su constituer autour de lui un petit groupe de recherche. Leur diversité permet également de réunir dans une même équipe des chercheurs très différents. Mais si l'on veut éviter que l'équipe ne se fragmente, avec le risque de disparaître en tant que telle dans le cadre de plus vastes restructurations, il est indispensable de lui donner une identité collective, ce qui passe par des projets scientifiques partagés, à côté des projets de pôle.

Il serait également nécessaire de renforcer la coopération avec l'équipe de recherche CRDFED sur les thématiques partagées et de travailler en réseau avec les chercheurs d'autres équipes de recherche normandes. On peut comprendre que, comme dans beaucoup d'universités, les équipes de recherche se soient structurées autour de la spécialisation droit public/droit privé, les historiens du droit se rangeant (pour des raisons qui ne sont pas nécessairement liées à leurs spécialités) du côté du droit privé. Mais il serait important de dépasser cet état de fait pour travailler ensemble sur des thématiques et sur des projets communs. Peut-

être même serait-ce nécessaire dans une université où, pour les raisons exposées supra, toutes les forces doivent être mobilisées pour rester visible en tant que pôle de recherche.

Une telle politique ne peut cependant porter ses fruits que si l'Institut bénéficie d'un soutien supplémentaire en termes financiers et, surtout, en termes de personnel administratif.